

ARRETE DU MAIRE DE MURIANETTE
10/2026

Arrêté de circulation

Objet : Ouverture d'une chambre FT pour tirage de la fibre pour le compte d'Orange – rue Charles de Gaulle.

L'an deux mille vingt-six, les onze mars,

Le maire de la commune de MURIANETTE

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 10 mars 2026 de la Société SIFORT CABLEX TELECOM sise tsa 70011 chez Sogelink – Dardilly cedex (69 134), pour le compte d'Orange, en vue d'effectuer des travaux d'ouverture d'une chambre FT pour tirage de la fibre réalisés pour le compte d'Orange –rue Charles de Gaulle,

Le Maire de Murianette

ARRETE

ARTICLE 1 : La société SIFORT CABLEX TELECOM est autorisée à effectuer à partir du 30 mars 2026, des travaux d'ouverture d'une chambre FT pour tirage de la fibre réalisés pour le compte d'Orange –rue Charles de Gaulle, pour une durée de 15 jours.

ARTICLE 2 : La circulation de tous les véhicules sera si besoin alternée par la mise en place d'un alternat par feu tricolore.

La circulation de tous les véhicules sera maintenue ; un empiètement sur chaussée est en effet autorisé pour le bon déroulement des travaux.

La vitesse sera limitée à 30km/heure. Une signalisation sera installée à cet effet. Un passage pour les piétons sera matérialisé.

ARTICLE 3 : La société SIFORT CABLEX TELECOM prendra toutes les dispositions et mesures de protection utiles et veillera aux droits des riverains. Elle plantera les panneaux de signalisation nécessaires conformément à la législation en vigueur, pendant l'intervention du personnel, de jour comme de nuit. La signalisation sera à la charge de la société SIFORT CABLEX TELECOM.

ARTICLE 4 : L'entreprise SIFORT CABLEX TELECOM devra exécuter sans interruption les travaux faisant l'objet de la présente autorisation, comprenant la remise en état parfaite des parties de chaussée occupée.

ARTICLE 5 : Le Maire et les Adjoints sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Murianette, le 11 mars 2026
Le Maire, Cédric GARCIN.

DESTINATAIRES :

- Société SIFORT CABLEX TELECOM
- Mesdames et Messieurs les Adjoints
- Police municipale de Domène
- Gendarmerie de Domène
- Grenoble Alpes Métropole

